



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale
des affaires culturelles d'Ile-de-France
Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine des Yvelines

Versailles, le 29 janvier 2018,

L'Architecte des Bâtiments de France,
Adjoint au Chef de l'UDAP des Yvelines,

à

Affaire suivie par : Serge LIFCHITZ
Service : UDAP 78
Tél : 01.39.50.16.17
Courriel : lydia.aumont@culture.gouv.fr

M. Damien GUIBOUT
Maire de Davron
Mairie
4 bis, rue Saint-Jacques

V/Réf. : /
Réf : SL/LA – D18-34 / LRAR n° 1A 144 008 3641 1
P.J. : /
C/Co. : Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-La-Jolie
DDT des Yvelines
DRAC IdF / S.R.A. et Service Architecture
DRIEE IdF / SBPRN/ Pôle Paysages et Sites

78810 DAVRON

Objet : DAVRON – Arrêt du PLU
Avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Monsieur Le Maire,

Suite votre courrier, réceptionné à l'UDAP des Yvelines le 19 décembre 2017, relatif à la délibération en date du 4 décembre 2017 portant sur l'arrêt du PLU de la Commune de Davron, je vous communique, ci-après, les remarques suivantes :

Concernant le Règlement :

Il est noté p. 22 : « Pour les enduits... les enduits ne devront pas être de couleur blanche, mais ton pierre... ».

Le terme « ton pierre » est à supprimer car il se traduit immanquablement par une teinte « crème à la vanille » inadéquate et banalisante. Il suffit de noter : «... mais de couleur sable, en s'inspirant de la couleur des pierres, des sables ou des matériaux locaux et régionaux. ».

Plus loin :

Sont interdits :

Il conviendrait de rajouter les menuiseries en matériaux synthétiques.

Les couleurs :

Il conviendrait de rajouter : « l'ensemble des portes et des volets battants (bois) sera peint de la même couleur. ».

Eléments techniques :

Il conviendrait de remplacer « de la façon la moins visible », par « sont interdits si visibles depuis l'espace public. ».

Les clôtures et portails : p. 23

Il est noté : « Les clôtures doivent être composées : soit d'un mur plein... ». Il conviendrait de rajouter : « obligatoirement surmonté d'un chaperon maçonné ou formé d'éléments de terre cuite. ».

Les dispositifs de production d'énergie... : p. 24

Il est noté : « Les panneaux solaires doivent être intégrés dans la composition architecturale... ». Il conviendrait de rajouter : « ... ne doivent pas être visibles depuis l'espace public. ».

Les toitures et ouvertures en toitures : p. 37

Il est noté : « Les tuiles plates... aux tons nuancés rouge ocre et brun sont recommandées. ». Il conviendrait de remplacer « recommandées » par « obligatoires », ou de noter : « les tuiles monochromes sont interdites. ».

Ces rajouts sont valables pour toutes les zones.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Architecte des Bâtiments de France
Adjoint au Chef de l'UDAP des Yvelines

Serge LIFCHITZ

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned below the printed name.